



Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
Agriculture and Agri-Food Canada – Agriculture et Agroalimentaire Canada

<http://www.archive.org/details/servicesconseils00serv>

Services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes

Améliorer l'accès aux services de gestion des entreprises

Des objectifs à court terme et une vision à long terme sont les conditions essentielles de la prospérité d'une entreprise. Par l'entremise des Services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes (SCEAC), les producteurs auront accès à une gamme de services consultatifs qui les aideront à établir des objectifs pour leur exploitation et à élaborer des plans pour les atteindre.

Les Services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes comprennent les volets suivants :

Consultation initiale : Les besoins à combler pour assurer la prospérité diffèrent d'une exploitation agricole à une autre. Pour déterminer ces besoins ainsi que les volets des SCEAC dont le producteur bénéficierait le plus, un agent discutera avec ce dernier, soit au téléphone ou en personne, des divers services offerts. Cette consultation devrait constituer la première étape pour les producteurs. Ce service est gratuit.

Évaluation de l'exploitation agricole : Ce volet offrira aux producteurs admissibles des services de consultation d'une durée pouvant aller jusqu'à cinq jours. Ce volet comporte deux parties :

Évaluation financière de l'exploitation : Un consultant passera en revue les dossiers du producteur, étudiera sa situation actuelle, discutera de ses objectifs, et aidera le producteur à déterminer les options qui s'offrent à lui pour atteindre les objectifs de rentabilité qu'il s'est fixés. Le producteur pourra bénéficier de ces services de consultation pour une période pouvant aller jusqu'à trois jours et recevra un profil d'entreprise, un état de l'actif et du passif, une analyse des ratios de l'exploitation, un état des résultats pour les deux années précédentes et d'autres renseignements portant sur l'exploitation.

Plan d'action : Après l'évaluation financière de l'exploitation, le producteur aura droit à deux jours de services de consultation pour l'aider à évaluer les options dont il dispose en vue d'accroître la rentabilité de son exploitation. Le producteur pourra ainsi obtenir un plan financier (y compris un plan du flux de trésorerie), des projections selon différentes options et un rapport écrit.

Le coût des services de consultation est évalué à 2 000 \$. Le producteur n'aura à déboursier que la modique somme de 100 \$.

Suivi : Lorsque le producteur aura eu recours aux SCEAC pour une évaluation de son exploitation agricole, un consultant communiquera avec lui pour discuter des progrès accomplis par rapport au plan établi et pour offrir d'autres conseils, au besoin. Ce service est gratuit.



Services spécialisés de planification d'entreprise : Ce volet des SCEAC (qui sera disponible au début de 2004) fournit une aide aux producteurs pour l'embauche de consultants qui les aideront à préparer des plans spécialisés à la gestion de leur exploitation. Ces plans peuvent porter sur la diversification, la commercialisation, les ressources humaines, l'expansion, la gestion des risques ou la relève. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux paieront 50 p. 100 des frais des consultants, jusqu'à un maximum de 8 000 \$. Les producteurs devront payer le solde.

Les producteurs peuvent utiliser pleinement chaque volet des SCEAC une seule fois pendant la période de cinq ans couverte par le programme, laquelle se termine en mars 2008.

Admissibilité :



Veuillez noter que la prestation des programmes variera selon la province ou le territoire.

Vous êtes admissible si vous remplissez l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- en tant que producteur établi, vous avez des recettes agricoles brutes d'au moins 10 000 \$ par année;
- en tant que propriétaire/exploitant d'une nouvelle entreprise agricole (vous mettez sur pied une entreprise agricole ou vous en exploitez une depuis moins de six ans), vous pouvez faire la preuve que vos recettes agricoles brutes seront d'au moins 10 000 \$ par année.

Remarque

Les groupes peuvent faire une demande de financement par les SPES. Une « demande de groupe » renvoie à une demande présentée dans le cadre des SPES par au moins deux personnes ou entités. Chaque personne ou entité du groupe doit représenter une exploitation ou une entreprise agricole distincte ou séparée.

Pour obtenir de plus amples renseignements :

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les SCEAC ou les autres initiatives visant le renouveau, vous pouvez consulter notre site Web à l'adresse www.agr.gc.ca/renouveau ou composer le 1 866 452-5558.

Pour des renseignements de nature plus générale sur les programmes, les activités et le fonctionnement d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, vous pouvez visiter le site Web à l'adresse www.agr.gc.ca.

Also available in English under the title *Canadian Farm Business Advisory Services: Improving Access to Business Management Services.*

Janvier 2004

N° Cat. A22-358/2003F

ISBN 0-662-75113-2

N° AAC 2235F

